

## SWISS BAR AWARDS 2024: Règlement Award «Barkeeper of the year»

### Description

La discipline reine. Le meilleur barman (h/f) de l'année convainc par son hospitalité, sa créativité et son savoir-faire. Millésime 2000 et plus, travaillant à plein temps dans le bar en Suisse.

### Titre

Vainqueur dans la catégorie « Barkeeper of the year » aux SWISS BAR AWARDS 2024.

### Principe

La participation implique l'acceptation des dispositions du règlement.

### Déroulement

#### 1. candidature en ligne : jusqu'au 31 mai 2024.

Peuvent se porter candidats à cet Award les barmen (h/f) qui travaillent à plein temps en Suisse et dont les rapports de travail ne sont pas résiliés. Nés en 2000 et avant. Seules les candidatures en ligne via le site officiel seront prises en compte. Les finalistes (shortlist) des années précédentes (2023, 2022) ne sont pas autorisés à participer.

#### 2. jury : juin 2024

Les candidatures soumises seront examinées et évaluées par le jury.

#### 3. liste longue : 1er juillet 2024

Une longue liste des 10 meilleurs barmen sera présentée parmi les candidatures reçues. Ceux-ci seront invités à participer à la qualification. Les candidats confirment à l'avance leur participation.

#### 4. qualification : 26 août 2024

Les barmen présentent un cocktail de leur création, conformément aux directives, devant un jury de professionnels. Prémixage de deux cocktails identiques. Évaluation : technique de mixage, goût et apparence, présentation / communication. En outre, les candidats doivent passer un test écrit. Domaines thématiques : Image du métier de barman, connaissances professionnelles, connaissances générales.

#### 5. shortlist : 6 septembre 2024

La shortlist des 3 finalistes sera publiée.

#### 6. vote public en ligne : du 6 septembre au 6 octobre 2024.

Sur [swissbarawards.ch/voting](https://www.swissbarawards.ch/voting), il est possible de voter en ligne pour les barmen de la shortlist.

#### 7. finale : octobre 2024

Les 3 barmen ayant obtenu le plus grand nombre de points lors des qualifications seront invités à la finale de l'Award Night.

#### 8. Award Night : mardi 22 octobre 2024.

Lors de l'Award Night, les finalistes présenteront leurs propres créations de cocktails (élaborées pour la finale) conformément aux directives, devant un jury de dégustation et de sympathie ainsi que devant des invités. Le barman ayant obtenu le plus grand nombre de points au total de toutes les évaluations (y compris les qualifications et le vote en ligne) devient le « Barkeeper of the year ».

### Prix du vainqueur

Bon pour un voyage intervilles à Londres d'une valeur de Portrait du vainqueur dans le magazine spécialisé BAR NEWS d'une valeur de CHF 6'250. Les gains sont des prix en nature. Le paiement en espèces est exclu.

### Obligations

Le vainqueur s'engage à se mettre à la disposition de l'organisateur pour trois événements au maximum, sans frais, pendant un an après la finale. L'accord et la planification se font en temps voulu.

### Publicité

Pendant les qualifications et la finale, seuls des vêtements, des ustensiles de mixage et des verres neutres peuvent être portés / utilisés.

### Matériel / ustensiles

Sauf indication contraire, tous les ingrédients (dans des bouteilles d'origine) et les ustensiles doivent être apportés par les barmen eux-mêmes. Les produits doivent être disponibles en Suisse via les canaux de distribution officiels.

### Communication

Lors de la communication en rapport avec les SWISS BAR AWARDS, seule la recette de boisson originale (ingrédients, quantités, etc.) de la finale peut être présentée.

### Droits

Les recettes et tous les droits relatifs aux drinks, y compris leurs droits de commercialisation, sont transférés à l'organisateur avec la participation. Les droits d'exploitation des SWISS BAR AWARDS restent la propriété de l'organisateur.

### Prises de photos et de films, mention des noms

Dans le cadre des SWISS BAR AWARDS, des photos et des films peuvent être pris par l'organisateur ou par des personnes mandatées. Celles-ci peuvent être utilisées par l'organisateur à des fins de publication, d'illustration et de publicité, sans limitation de temps ni de contenu et indépendamment des techniques de transmission, de support et de stockage. Il en va de même pour

les données transmises par les participants dans le cadre de leur participation.

**Coûts**

La participation aux SWISS BAR AWARDS est gratuite. L'organisateur ne prend pas en charge les frais et dépenses occasionnés par les participants.

**Décisions du jury**

L'organisateur veille au respect du règlement. En cas de non-respect du règlement ou d'ambiguïté, le jury désigné par l'organisateur décide. Les décisions du jury ne peuvent pas être contestées. Tout recours juridique est exclu.

**Exclusion / Disqualification**

Les infractions au règlement peuvent être sanctionnées. Les infractions graves entraînent l'exclusion. Le jury ou l'organisateur décide des sanctions.

**Organisateur**

Les SWISS BAR AWARDS sont organisés par la société BAR NEWS GmbH, Hansmatt 32, CH-6371 Stans.

**Dispositions finales**

Le règlement peut être adapté par l'organisateur. Les adaptations et compléments sont communiqués sous une forme appropriée, notamment par la publication de la version actuelle sur le site Internet.

Version du 31.03.2024